



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9184^e séance

Lundi 7 novembre 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Agyeman	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Stastoli
	Brésil	M. Leite Novaes
	Chine	M. Xing Jisheng
	Émirats arabes unis	M ^{me} Mohammad
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Bongo
	Inde	M ^{me} Kamboj
	Irlande	M ^{me} Moran
	Kenya	M ^{me} Toroitich
	Mexique	M. González Jiménez
	Norvège	M ^{me} Syed
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 2 novembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/828)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 2 novembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/828)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/828, qui contient le texte d'une lettre datée du 2 novembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner à nouveau l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis le dernier examen de cette question par le Conseil (voir S/PV.9164), et conformément à la pratique établie, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question. Il n'y a eu aucun progrès en ce qui concerne les efforts déployés par l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations ultérieures de la République arabe syrienne. Malheureusement, tous les efforts déployés par le Secrétariat technique de l'OIAC pour organiser la vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation

des déclarations et l'autorité nationale syrienne n'ont toujours pas porté leurs fruits.

Comme les membres du Conseil en ont été précédemment informés, dans le but d'aider la République arabe syrienne à régler les 20 questions en suspens, le Secrétariat technique de l'OIAC a fourni à la République arabe syrienne la liste des déclarations et d'autres documents en suspens demandés par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2019. J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC n'avait toujours pas reçu les informations qu'il a demandées à la République arabe syrienne.

La pleine coopération de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC est essentielle pour régler toutes les questions en suspens. Comme il le souligne chaque mois depuis de nombreuses années, eu égard aux lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat technique continue d'estimer qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

Le Secrétariat technique de l'OIAC m'a assuré qu'il reste pleinement déterminé à garantir l'application pleine et entière par la République arabe syrienne de toutes ses obligations en matière de déclaration et à aider la République arabe syrienne à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention, des décisions des organes directeurs de l'OIAC et de la résolution 2118 (2013). Je saisis cette occasion pour réaffirmer mon appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

J'ai le regret d'informer le Conseil que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier concernant la détection en novembre 2018 d'un produit chimique visé au tableau 2 dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé. Le Secrétariat technique n'a pas non plus reçu les informations qu'il a demandées à la République arabe syrienne concernant le mouvement non autorisé des deux cylindres liés à l'incident relatif à des armes chimiques survenu à Douma le 7 avril 2018, qui ont été détruits lors d'une attaque contre une installation de fabrication d'armes chimiques. La République arabe syrienne doit répondre de toute urgence à toutes les demandes du Secrétariat technique de l'OIAC.

Pour ce qui est de l'invitation adressée par le Directeur général de l'OIAC au Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés à se rencontrer en personne pour déterminer les moyens qui permettraient à la République arabe syrienne de s'acquitter dans les plus brefs délais de toutes ses obligations au titre de la Convention, je note que bien que le Secrétariat technique de l'OIAC soit toujours dans l'attente d'une réponse de la République arabe syrienne sur la dernière version de l'ordre du jour, qui lui avait été remise en décembre 2021, la République arabe syrienne a suggéré de tenir une réunion préliminaire à Beyrouth. Comme les membres du Conseil en ont déjà été informés, depuis lors, la communication entre les points focaux chargés des préparatifs de la réunion entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien a été relancée par le Secrétariat de l'OIAC et la République arabe syrienne y a donné suite.

Comme je l'ai indiqué lors de mes précédents exposés au Conseil, la Mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'examiner toutes les informations disponibles concernant les allégations d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. J'ai été informée que la Mission poursuit son dialogue avec la République arabe syrienne et d'autres États parties à la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne un certain nombre d'incidents et les préparatifs des prochains déploiements.

Je crois comprendre que l'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les événements pour lesquels la Mission d'établissement des faits a déterminé que des armes chimiques avaient été utilisées, ou probablement utilisées, en République arabe syrienne, et qu'elle publiera de nouveaux rapports en temps voulu. En ce qui concerne la décision intitulée « Contre la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne » (C-25/DEC.9), adoptée le 21 avril 2021, j'ai été informée que, malheureusement, la République arabe syrienne n'avait encore pris aucune des mesures énoncées au paragraphe 5 de la décision EC-94/DEC.2. Je renouvelle par conséquent mon appel à la République arabe syrienne pour qu'elle coopère pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC à cet égard.

Comme toujours, je saisis cette occasion pour rappeler avec force le message du Secrétaire général Guterres : l'emploi d'armes chimiques est un acte intolérable dont on ne peut accepter qu'il demeure impuni. Il est impératif que toute personne ayant recours à des

armes chimiques soit identifiée et réponde de ses actes. Ne pas le faire signifie non seulement ne pas rendre justice aux victimes de ces armes inhumaines, mais aussi laisser se poursuivre l'érosion constante du tabou contre l'utilisation des armes chimiques et créer un dangereux précédent. Ce n'est qu'en établissant les responsabilités et en demandant des comptes aux auteurs de ces actes que nous pourrions rétablir pleinement le tabou qui pèse sur ces armes. J'espère sincèrement que les membres du Conseil s'uniront sur cette question. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à apporter tout l'appui et toute l'assistance qu'il est en mesure de fournir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La précédente séance du Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) a eu lieu le 25 octobre (voir S/PV.9164), soit il y a moins de deux semaines. Parmi toutes les questions dont le Conseil de sécurité est saisi, aucune n'est examinée aussi fréquemment. C'est tout à fait absurde, d'autant qu'il n'y a aucune évolution de la situation sur le terrain en ce qui concerne le dossier chimique syrien.

Le dernier rapport en date du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2022/828, annexe) ne diffère du précédent (S/2022/727, annexe) que de deux phrases. Quel est l'intérêt de convoquer une séance du Conseil de sécurité pour en discuter ? De toute évidence, nous nous réunissons aujourd'hui pour le plaisir de nous réunir, afin que les capitales occidentales puissent cocher une case et affirmer que la fréquence des séances d'information du Conseil sur le dossier chimique syrien reste inchangée. Cette approche dévalorise notre discussion sur les questions liées à la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) et sape l'autorité du Conseil. En lieu et place de cet exercice futile, le Conseil pourrait discuter de situations plus urgentes et en pleine évolution.

Toutefois, puisque nous sommes tous réunis ici aujourd'hui, je voudrais aborder un point qui revêt un caractère de plus en plus scandaleux. Nous remercions la présidence ghanéenne d'avoir invité le Directeur général de l'OIAC, Fernando Arias, à nous présenter un exposé aujourd'hui, mais nous nous doutons qu'il rejetterait à nouveau cette invitation. Il est clair qu'il est pris de panique à l'idée de devoir répondre publiquement

devant le Conseil de sécurité des manquements flagrants constatés dans les travaux du Secrétariat technique de l'OIAC qu'il dirige. C'est regrettable, car si l'OIAC ne parvient pas à corriger ses erreurs, la réputation de cette organisation sera irrémédiablement entachée.

Les deux fois où Fernando Arias a finalement osé s'adresser au Conseil de sécurité en personne (voir S/2020/1202 et S/PV.8785), nous lui avons posé un certain nombre de questions précises sur les irrégularités qui émaillent les travaux du Secrétariat technique. En décembre 2020, nous avons soumis ces questions par écrit au Directeur général et les avons également distribuées au Conseil de sécurité. Près de deux années se sont écoulées, et nous n'avons reçu aucune réponse constructive de la part de l'OIAC ou des représentants du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, dont la présence à nos séances d'information, selon le Directeur général Arias, le dispense de l'obligation de faire rapport au Conseil. Qu'il me soit permis de souligner brièvement les principaux points à éclaircir.

Premièrement, j'attire l'attention sur le tristement célèbre rapport de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC sur l'incident survenu à Douma en avril 2018. Comme l'ont confirmé diverses sources, dont les inspecteurs de l'OIAC qui ont participé à l'enquête sur Douma, la version finale du rapport a été considérablement modifiée par rapport à la version originale, en raison de la pression exercée par certaines délégations. En d'autres termes, ce rapport a été falsifié. Ces inspecteurs ont essayé de faire en sorte que les dirigeants de l'OIAC enquêtent sur cette affaire, en vain. Ils ont d'ailleurs été persécutés parce qu'ils recherchaient la vérité. Ni le Directeur général ni ses représentants n'ont jamais fourni d'explication valable sur cette situation scandaleuse et inadmissible.

Deuxièmement, il y a la question de la déclaration initiale de la Syrie au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Nous avons demandé qu'on nous explique pourquoi l'approche appliquée à Damas était différente de celle appliquée, par exemple, à la Libye ou à d'autres pays qui ont été confrontés à des problèmes similaires, mais qui n'ont pas fait face au même déferlement de critiques que la Syrie, et pourquoi les rapports du Secrétariat technique sur cette question sont toujours déséquilibrés et ne témoignent jamais des évolutions positives. Qui plus est, cette situation ne s'est pas limitée à de simples critiques : des mesures restrictives sans précédent ont été imposées à la Syrie, bien qu'il n'y ait aucune raison pour cela.

Troisièmement, nous n'acceptons toujours pas les méthodes du Secrétariat technique de l'OIAC, qui, dans le cadre de ses enquêtes, s'appuie sur des informations provenant de sources partiales opposées au Gouvernement syrien, recueille leurs déclarations à distance et en tire des conclusions « hautement probables », en prétendant que toute cette fiction constitue une preuve irréfutable. Outre le fait qu'elles ne sont pas convaincantes, ces méthodes constituent une violation directe de la CIAC, laquelle prévoit une chaîne de responsabilité et d'intégrité pour la préservation des éléments de preuve. Il s'agit pour le moins d'un changement spectaculaire, inexplicable et injustifié des aspects fondamentaux des travaux de l'OIAC. En 2013, par exemple, l'ancien porte-parole de l'OIAC, M. Luhan, avait déclaré que l'Organisation n'analyserait jamais des échantillons qui auraient été recueillis par d'autres personnes que les experts de l'OIAC sur le terrain. Quels sont les facteurs qui ont influencé le Secrétariat technique et l'ont amené à violer ouvertement ses propres principes déclarés et à l'admettre sans hésitation dans ses rapports ? Qui devrait s'occuper de cette situation inacceptable si ce n'est le Directeur général ?

Autre question connexe, la politique de deux poids, deux mesures appliquée par le Secrétariat technique dans la sélection des sources des éléments de preuve. Nous voyons comment les équipes d'inspection de l'OIAC s'emparent volontiers de tous les éléments, même les plus infimes et les moins concluants, fournis par les tristement célèbres Casques blancs, tandis que les éléments de preuve, attestant de l'implication de l'opposition dans l'organisation d'actes de provocation à l'arme chimique, qui sont présentés par des professionnels, à savoir les autorités syriennes et les militaires russes, sont tout bonnement passés sous silence, de même que les nombreuses confirmations par des témoins locaux, vivants, de la mise en scène de ces incidents.

Quant à l'Équipe d'enquête et d'identification, chère à nos anciens partenaires occidentaux, elle est le comble de l'imposture. Étant donné qu'elle est elle-même illégitime, puisque sa création a été imposée par les pays occidentaux en violation de la CIAC, il n'est pas surprenant que toutes ses communications soient autant d'exemples de pseudo-analyse de bas étage, répondant à des commandes politiques. Prenons le rapport de l'année dernière sur l'incident survenu à Saraqeb en février 2018. Il révèle que l'Équipe d'enquête et d'identification ne s'est jamais rendue sur les lieux de l'incident. Toutes les preuves matérielles ont été recueillies par des représentants de la tristement célèbre organisation

non gouvernementale des Casques blancs. Dans le même temps, la moitié des témoins interrogés étaient des Casques blancs eux-mêmes, et leurs témoignages ont été examinés par des experts et représentants d'institutions scientifiques anonymes faisant prétendument autorité. Le rapport regorge d'autres détails rocambolesques, concernant par exemple des hélicoptères volant de nuit à basse altitude, tous feux allumés, ce qui, en fait, est inacceptable lorsqu'on effectue des missions de combat, ou l'étrange cas d'un cylindre qui s'était déjà à moitié corrodé moins de 12 heures après avoir touché le sol. Aucun tribunal national au monde n'accepterait une désinformation aussi grossière comme preuve. Le Secrétariat technique de l'OIAC n'hésite cependant pas à porter ces informations à l'attention des États Membres de l'ONU et de l'OIAC, et il annonce même de nouveaux rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification.

Nous sommes très préoccupés par la pratique du Secrétariat technique consistant à mener des enquêtes rétrospectives. Quels récits de témoins oculaires peut-on obtenir cinq ans après un incident, qui plus est dans le contexte d'instabilité militaire et politique du pays ? Quelles preuves matérielles peuvent être recueillies ? Dans de telles circonstances, il est évident qu'une enquête objective ne peut avoir lieu.

Il semble cependant que la direction du Secrétariat technique de l'OIAC n'ait pas besoin d'enquêtes objectives. S'adressant au Conseil en juin de l'année dernière, le Directeur général Arias n'a répondu à aucune des questions que nous avons soulevées concernant les irrégularités dans les travaux du Secrétariat technique et a même refusé de prendre des mesures pour y remédier. En outre, il s'est vanté d'avoir violé la chaîne de responsabilité et d'intégrité prescrite par la CIAC pour la préservation des éléments de preuve, qui était prétendument obsolète. J'aimerais savoir comment il peut soutenir cette position, qui est diamétralement opposée à son mandat.

Il est également révélateur que M. Arias ne se soit jamais rendu en Syrie ni n'ait vu de ses propres yeux les sites dont il rend compte des inspections au Conseil de sécurité chaque mois. Cette approche marque un contraste évident avec la politique de Rafael Grossi, le Directeur général d'une autre organisation internationale spécialisée, l'Agence internationale de l'énergie atomique. M. Grossi a fait de la diplomatie de la navette une caractéristique de son travail en tant que Directeur général. Aussi chargé que soit son emploi du temps, il trouve toujours le temps d'informer le Conseil. Une fois,

il l'a même fait alors qu'il était dans un avion. Qu'est-ce qui empêche M. Arias de faire de même ? Est-ce parce qu'il est indifférent à ses responsabilités, ou parce qu'il a peur de déplaire aux délégations occidentales qui tentent de monopoliser la tribune à La Haye et de plier entièrement les dirigeants de l'OIAC à leur volonté ? Comprend-il les conséquences potentielles pour l'organisation qu'il dirige ? Il est clair qu'avec une telle approche, il est inutile d'espérer une discussion sérieuse au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013).

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante de son exposé. Les États-Unis attachent une grande importance au travail du Bureau des affaires de désarmement dans ce dossier, en coordination avec les efforts louables déployés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour fournir des informations indépendantes, détaillées et reposant sur des recherches minutieuses concernant les progrès, ou l'absence de progrès, accomplis par la Syrie dans l'élimination complète et vérifiable de son programme d'armes chimiques. Je voudrais être clair à la lumière de ce que nous venons d'entendre. Au moyen des efforts du Conseil de sécurité et d'autres instances internationales, la communauté internationale doit continuer à œuvrer pour que le régime d'Al-Assad réponde de son emploi d'armes chimiques contre son propre peuple.

Tant que subsistent les disparités recensées dans la déclaration de la Syrie sur les armes chimiques, cette séance mensuelle reste nécessaire et tout à fait appropriée. Les États-Unis se sont félicités de l'adoption à la Première Commission du projet de résolution A/C.1/77/L.55, sur l'application de la Convention sur les armes chimiques, déposé par nos collègues polonais. Le texte condamne catégoriquement l'emploi d'armes chimiques par quiconque et en quelque circonstance que ce soit, en particulier l'utilisation répétée et vérifiée de manière indépendante de ces armes horribles par le régime d'Al-Assad. Le soutien massif de la communauté internationale à la résolution, qui a recueilli 156 voix pour et seulement six contre, montre clairement qu'il ne peut y avoir d'impunité pour ceux qui choisissent d'utiliser des armes chimiques. Ceux qui ont voté contre ont choisi de fermer les yeux sur les récentes utilisations d'armes chimiques, notamment les nombreux cas d'utilisation par le régime d'Al-Assad contre des civils syriens innocents.

Les États-Unis continuent de promouvoir l'application du principe de responsabilité en cas d'utilisation d'armes chimiques. Le mois dernier, les États-Unis ont imposé des restrictions de visa à trois responsables militaires syriens pour leur implication dans des violations flagrantes des droits de l'homme, en raison de leur rôle dans l'attaque meurtrière à l'arme chimique commise dans la Ghouta en août 2013. En conséquence de notre action, les trois fonctionnaires, ainsi que les membres de leur famille immédiate, ne sont pas autorisés à entrer aux États-Unis. Comme les membres du Conseil s'en souviendront, l'attaque de 2013, utilisant l'agent neurotoxique sarin, visait des civils dans la Ghouta et a tué au moins 1 400 personnes, dont de nombreux enfants.

Collectivement et séparément, l'OIAC et l'ONU ont confirmé de manière indépendante l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien à huit reprises, et nous attendons les futurs rapports de l'OIAC à cet égard. Les États-Unis estiment que le régime d'Al-Assad a employé des armes chimiques à au moins 50 reprises depuis son adhésion à la Convention sur les armes chimiques en 2013. Nous continuerons à promouvoir l'application du principe de responsabilité pour les attaques de la Ghouta et d'ailleurs. Malgré nos demandes collectives, le régime d'Al-Assad, soutenu par la Russie, continue de tergiverser et de retarder les choses, et n'a pas déclaré et détruit complètement ses stocks d'armes chimiques, en violation des obligations qui lui incombent au titre de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques.

Le régime d'Al-Assad continue d'empêcher le déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC en Syrie, en violation flagrante des obligations qui lui incombent au titre de la résolution 2118 (2013), qui exige que la Syrie accepte le personnel de l'OIAC et lui donne un accès immédiat et sans entrave à tous les sites. Les États-Unis engagent une nouvelle fois la Syrie à autoriser immédiatement et sans conditions préalables le retour de l'équipe de l'OIAC en Syrie afin qu'elle puisse reprendre son important travail de vérification de la déclaration et de la destruction complètes du programme d'armes chimiques de la Syrie. Ces manquements du régime Al-Assad, qui continue de bénéficier du soutien total de la Russie, membre permanent du Conseil, constituent un affront à l'OIAC, au Conseil et à la communauté internationale. Dans le même temps, le fait qu'il n'a ni déclaré ni détruit ses stocks d'armes chimiques constitue une menace pour le peuple syrien et pour la région. Pris ensemble, ces comportements menacent notre sécurité collective et rendent le monde

moins sûr. Nous demandons au régime de mettre le plus rapidement possible fin à son intransigeance et de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques. Cela représenterait une mesure positive vers le renforcement de notre sécurité collective et contribuerait à garantir que nous ne serons plus jamais témoins de scènes horribles comme celles auxquelles nous avons assisté en Syrie au cours des neuf dernières années.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier la Haute-Représentante Nakamitsu pour le point qu'elle a fait.

Le Conseil de sécurité a tenu une séance sur ce sujet il y a quelques jours seulement (voir S/PV.9164). À l'avenir, nous pensons que les discussions sur la Syrie et les armes chimiques devraient refléter les progrès réalisés sur le terrain, qui sont malheureusement au point mort depuis plusieurs mois. En conséquence, nous répétons souvent des positions bien connues.

Cela dit, tout au long de notre mandat actuel au Conseil, nous avons encouragé des échanges réguliers entre la Syrie et le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin de résoudre toutes les questions en suspens. Nous voyons donc d'un bon œil la récente communication entre les points focaux de la Syrie et du Secrétariat technique concernant une éventuelle future réunion.

Je tiens également à ajouter que l'Inde attache une grande importance à la Convention sur les armes chimiques, et plaide pour son application intégrale, effective et non discriminatoire. L'Inde est contre l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu, à tout moment et en quelque circonstance que ce soit. Nous avons toujours soutenu que toutes les enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques doivent être impartiales, crédibles et objectives. Nous avons mis en garde à de nombreuses reprises contre la possibilité que des entités terroristes ou des terroristes se procurent des armes chimiques, notamment dans la région à l'examen. Il est donc nécessaire de prêter la plus grande attention aux allégations d'emploi d'armes chimiques.

Pour terminer, l'Inde reste convaincue que des progrès sur les autres volets contribueraient aussi à faire avancer l'ensemble du processus politique de paix en Syrie, comme y invite la résolution 2254 (2015).

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu pour son exposé, et je regrette profondément que M. Arias ait

une fois de plus décliné l'invitation du Conseil de sécurité à s'adresser à lui.

La Chine s'oppose fermement à l'emploi d'armes chimiques par tout pays, organisation ou individu, quelles qu'en soient les circonstances ou les fins, et espère sincèrement que le monde sera libéré dès que possible de toutes les menaces posées par les armes chimiques. La Chine note que les deux derniers débats consacrés par le Conseil à la question des armes chimiques syriennes ont eu lieu à 10 jours ouvrables d'intervalle (voir S/PV.9164). Il n'y a pas eu de nouveau rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ni de faits nouveaux sur le terrain. La Chine invite vivement le Conseil à réduire la fréquence de ses débats sur la question syrienne ou à envisager de regrouper les différents volets liés à la Syrie en une seule discussion afin d'économiser les ressources prévues pour les réunions et d'améliorer l'efficacité du Conseil.

La position de la Chine sur la question des armes chimiques syriennes reste inchangée, à savoir que la seule façon de la traiter est le dialogue et les consultations. Nous nous félicitons des consultations entre le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique de l'OIAC par le biais d'échanges de correspondance sur l'évaluation de la déclaration, et nous encourageons le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique à poursuivre leurs contacts au sujet de la programmation d'une réunion entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères, sur la base du respect mutuel et d'une coopération sur un pied d'égalité. Nous demandons également au Secrétariat technique de prendre des mesures efficaces pour répondre aux préoccupations des pays concernés sur la question des visas et de lever les obstacles à la tenue du vingt-cinquième cycle de consultations techniques.

Les activités d'enquête et d'attribution des responsabilités de l'OIAC concernant l'emploi présumé d'armes chimiques doivent être menées dans le strict respect du cadre défini par la Convention sur les armes chimiques, respecter les exigences de procédure, s'appuyer sur des éléments de preuve fiables et aboutir à des conclusions crédibles. Nous espérons que le Directeur général et le Secrétariat technique prendront des mesures concrètes pour préserver les normes techniques de l'OIAC.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante de son exposé très utile.

La Syrie a eu neuf ans pour se mettre en conformité avec la Convention sur les armes chimiques. Mais depuis son adhésion à la Convention, ce pays a refusé catégoriquement et à maintes reprises de fournir à l'OIAC toutes les informations concernant son programme d'armes chimiques. Et comme nous le savons, le régime syrien a été reconnu responsable d'au moins huit attaques à l'arme chimique à l'issue d'enquêtes indépendantes de l'ONU et de l'OIAC – des attaques contre son propre peuple.

La Syrie n'a pas donné à l'OIAC ou au Conseil de sécurité les assurances voulues pour prouver qu'elle respecte aujourd'hui les engagements qu'elle a pris dans le cadre de la résolution 2118 (2013) et en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques.

Nous constatons une frustration compréhensible au sein du Conseil de sécurité en raison de l'absence de progrès, mais nous devons être réalistes. Le problème n'est pas le nombre de séances que le Conseil tient ; le problème, c'est le comportement du régime syrien, qui viole des normes internationales fondamentales, notamment les résolutions du Conseil de sécurité. Et le problème, c'est la désinformation systématique à laquelle se livre la Syrie et la Fédération de Russie dans le but d'occulter ce comportement et d'éviter de rendre des comptes, y compris les tentatives extrêmement irresponsables d'attaquer l'OIAC.

La Haute-Représentante nous a parlé aujourd'hui des risques liés à la levée du tabou entourant l'emploi des armes chimiques. L'OIAC est chargée de prévenir la prolifération des armes chimiques. Il s'agit d'une organisation compétente et hautement professionnelle, et il est dans notre intérêt à tous d'empêcher qu'elle soit discréditée par la désinformation.

Jusqu'à ce que la Syrie donne les assurances voulues à la communauté internationale, nous devons supposer qu'elle détient toujours des armes chimiques. Et compte tenu de son comportement passé, nous devons supposer que ce régime reste prêt à les utiliser. Il appartient donc aux membres du Conseil de maintenir la pression pour écarter cette menace qui continue de peser sur la paix et la sécurité internationales.

M^{me} Mohammad (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie également M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé.

Nous nous réunissons aujourd'hui 13 jours seulement après notre dernière séance (voir S/PV.9164) sur

le dossier des armes chimiques syriennes, et il n'y a eu aucune évolution en ce qui concerne cette question importante. Le rapport d'octobre, comme ceux qui l'ont précédé, ne contient aucun élément nouveau qui justifierait la tenue de cette séance. Pourtant, ces séances sont malheureusement encore inscrites chaque mois à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, sans considération de leur utilité.

Par conséquent, je voudrais souligner qu'il importe d'utiliser le temps et les ressources du Conseil de sécurité à bon escient, surtout à un moment où le Conseil et ses organes subsidiaires essaient de trouver du temps pour débattre de questions urgentes à la lumière des événements qui se déroulent actuellement dans le monde. Pour garantir l'efficacité et l'efficience de nos travaux, nous avons tous la responsabilité de réexaminer la fréquence des séances du Conseil sur le dossier des armes chimiques en Syrie. S'il y a des faits nouveaux qui justifient la tenue d'une séance sur cette question, mon pays l'appuiera.

Dans cette optique, je voudrais rappeler la position ferme des Émirats arabes unis sur cette question.

Premièrement, mon pays réaffirme que la mise au point, le transfert et l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient l'auteur ou les circonstances, sont strictement interdits par le droit international, que ce soit en Syrie ou ailleurs. De tels actes constitueraient une grave menace pour la sécurité et la stabilité régionales et internationales. Nous insistons particulièrement sur la nécessité de veiller à ce que ces armes ne tombent pas entre les mains de groupes terroristes, qui n'hésiteraient pas à les utiliser pour parvenir à leurs desseins dangereux.

Deuxièmement, nous soulignons la nécessité d'un dialogue constructif et continu entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la République arabe syrienne afin de régler toutes les questions en suspens. Les consultations ne peuvent être remplacées par la communication par correspondance, car cela ne permettra pas d'atteindre les résultats escomptés.

M. González Jiménez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Comme nous l'avons indiqué il y a tout juste deux semaines (voir S/PV.9164), l'absence de progrès dans ce dossier est regrettable. Inutile de répéter que les questions en suspens n'ont pas encore été résolues pour que le Secrétariat technique de l'Organisation pour

l'interdiction des armes chimiques (OIAC) puisse clore le dossier concernant la déclaration initiale de la Syrie. Malheureusement, il n'est pas non plus possible d'établir que la Syrie s'est acquittée de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques, à laquelle elle a adhéré en septembre 2013. Par conséquent, nous réitérons l'appel lancé aux autorités syriennes pour qu'elles coopèrent pleinement et de bonne foi avec l'OIAC et ses équipes d'enquêteurs, conformément à la résolution 2118 (2013).

En outre, nous notons que l'accord tripartite signé par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'OIAC et la Syrie arrive à expiration le 31 décembre. Nous demandons instamment que cet accord soit renouvelé sur une base annuelle, afin de faciliter la planification et la programmation budgétaire nécessaires à l'exécution du mandat du Secrétariat technique en Syrie.

Ma délégation continue également de suivre de près l'évolution de la situation en ce qui concerne l'organisation de la réunion préliminaire qui se tiendra lieu à Beyrouth et les progrès accomplis en vue de confirmer la date et l'ordre du jour de la réunion qui se tiendra entre le Directeur général Arias et le Ministre des affaires étrangères Mekdad. Les membres du Conseil se souviendront que le Secrétariat technique a envoyé une invitation à tenir cette réunion dès juin 2021.

Le 30 novembre, nous commémorerons la Journée du souvenir dédiée à toutes les victimes de la guerre chimique. Cette occasion permet de rendre hommage aux victimes de ces atrocités et dans le même temps, de réaffirmer l'engagement en faveur de l'élimination totale des armes chimiques.

À cet égard, malgré les premiers progrès réalisés en 2016 en matière de destruction des stocks déclarés d'armes chimiques de la Syrie, il est alarmant de constater que les éléments recueillis par la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne montrent que sur 38 attaques confirmées, 25 ont en fait été perpétrées après 2016. Par ailleurs, ces attaques ont fait des centaines de morts et des milliers de blessés parmi les civils et ont entraîné le déplacement de communautés entières.

Bien que la résolution 2118 (2013) exprime la conviction que les responsables de l'emploi d'armes chimiques doivent être traduits en justice, les progrès en la matière laissent encore beaucoup à désirer.

En l'absence d'un consensus au sein du Conseil de sécurité pour saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie, nous encourageons les États Membres à continuer d'appuyer et de financer le Mécanisme international, impartial et indépendant ; la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne ; la Mission d'établissement des faits de l'OIAC ; et l'Équipe d'enquête et d'identification. Maintenir et renforcer ces mécanismes de responsabilisation est le moins que les victimes des attaques aux armes chimiques et leurs familles méritent.

Ma délégation renouvelle son appui au Secrétariat technique de l'OIAC et à ses équipes techniques qui, malgré d'innombrables obstacles, accomplissent leur travail avec professionnalisme, indépendance et impartialité, dans le respect des normes internationales.

Pour terminer, je réaffirme la condamnation sans équivoque par le Mexique de l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient l'auteur ou les circonstances.

M^{me} Syed (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé sur les progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien.

La Norvège réaffirme sa pleine confiance dans le travail du Directeur général Arias et du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Il est regrettable que le Conseil se réunisse à nouveau, sans aucune évolution positive dans le dossier syrien. Je tiens à dire clairement que cette tendance est tout simplement intolérable.

L'interdiction internationale de l'emploi d'armes chimiques doit rester une priorité absolue. L'impunité et la détérioration de la confiance nous rappellent l'urgence de cette question. Le Conseil ne peut pas demeurer silencieux dans une stase si prolongée. Nous appelons la Syrie à respecter ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). Nous réitérons notre ferme condamnation de tout emploi d'armes chimiques, en toute circonstance et par quiconque. La Syrie doit s'attacher sur-le-champ à coopérer sans réserve avec l'OIAC et à régler les 20 questions en suspens. Nous exhortons la Syrie à fournir assez d'informations ou explications techniques pour que les lacunes, incohérences ou disparités recensées puissent être vérifiées. De même, il est crucial que la Syrie prenne l'ensemble des mesures nécessaires pour

lever la suspension de ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques.

Pour terminer, je réaffirme notre plein soutien à tous les préparatifs à accomplir pour la tenue d'une réunion entre le Directeur général Arias et le Ministre Mekdad dans les meilleurs délais. La coopération et le dialogue sont essentiels pour dynamiser le processus.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

En août 2013, le régime syrien a assassiné plus d'un millier de civils dans la banlieue de Damas avec des armes prosrites par le droit international. La réalité de cette attaque n'a été contestée par personne et, suite à ce massacre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2118 (2013). Mois après mois, nous ne pouvons que déplorer l'absence de progrès. Après avoir essuyé six refus de la part du régime, le Secrétariat technique a dû renoncer à déployer sur le terrain l'équipe d'évaluation de la déclaration initiale syrienne.

La Syrie doit faire la lumière sur l'intégralité de ses stocks. Elle doit se mettre en conformité avec ses obligations internationales si elle veut rétablir ses droits et privilèges. Nous exhortons la Syrie à répondre par écrit aux questions adressées par le Secrétariat technique sur sa déclaration initiale. Nous l'appelons à faire le nécessaire afin que puisse se tenir à Beyrouth la réunion entre les deux parties. La France sera très attentive aux conclusions des prochains rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification sur les attaques de Douma et Marea.

Malgré les obstacles, le Secrétariat de l'OIAC poursuit son travail d'enquête avec ténacité, indépendance et professionnalisme. Je tiens à les saluer une nouvelle fois. Les campagnes de discrédit menées à leur rencontre sont inadmissibles.

La lutte contre l'impunité reste notre priorité. Elle constitue le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction. C'est le sens de notre mobilisation continue en faveur du partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

M. Leite Novaes (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à la séance de ce jour aux représentants de la République arabe syrienne, de la Türkiye et de la République islamique d'Iran.

Il y a moins de deux semaines, nous étions réunis dans cette salle pour examiner la même question (voir S/PV.9164). Le dernier rapport en date du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2022/828, annexe) venait d'être publié le jour même. Nous n'avons donc même pas de nouveau rapport à examiner aujourd'hui.

Le Brésil suit de près les progrès concernant l'élimination du programme d'armes chimiques syrien, mais nous ne pensons pas que la convocation de séances successives du Conseil de sécurité lorsqu'il n'y a que peu sinon pas d'évolution pertinente sur le terrain est rationnelle en termes d'utilisation du temps ou des ressources dont nous disposons, comme l'ont fait observer aujourd'hui les représentants de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Chine et des Émirats arabes unis.

Compte tenu de l'absence de faits nouveaux sur le dossier des armes chimiques syriennes, je me permets de rappeler une fois de plus notre position traditionnelle sur la question. Les armes chimiques sont absolument incompatibles avec le droit international humanitaire et n'ont donc pas leur place dans les pratiques et les doctrines du monde d'aujourd'hui. Le recours à de telles armes enfreint les accords internationaux et fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Les incidents de cet ordre doivent être traités avec transparence et faire l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

M. Stastoli (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer nos remerciements à M^{me} Izumi Nakamitsu pour sa patience et les exposés qu'elle fait régulièrement au Conseil de sécurité.

Deux semaines après la précédente séance du Conseil de sécurité sur cette question (voir S/PV.9164), nous sommes face à une situation de pure stagnation. Au cours des séances du Conseil, qui n'en finissent pas de se succéder, nous soulevons avec préoccupation le problème de cette stagnation absurde, qui en dit plus que nos déclarations sur le refus du régime syrien de coopérer avec la communauté internationale pour vérifier les dires du régime et de ses alliés à propos de la destruction des armes chimiques syriennes. Aucun rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ne corrobore ce qu'affirme le régime syrien. Seule une poignée d'alliés d'Al-Assad le font, et ils essaient constamment de trouver dans ce manque de progrès un argument pour réduire la surveillance, le

nombre de séances et les possibilités de demander des comptes au régime d'Al-Assad.

Si la Syrie et ses alliés veulent moins de séances sur le programme d'armes chimiques syrien, ils devraient commencer par répondre à la liste de 20 questions posées dans le rapport de l'Équipe d'évaluation des déclarations, qui restent sans réponse de la part du régime. Nous déplorons profondément le manque de coopération délibéré de la Syrie. Ce refus est inacceptable.

Encore et toujours, le rapport mensuel de l'OIAC indique clairement que, vu les lacunes, incohérences et disparités recensées qui sont toujours non résolues, le Secrétariat technique estime que la déclaration présentée par la Syrie ne peut pas être considérée comme exacte et complète en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). Il s'agit d'un affront à la communauté internationale, ainsi qu'au droit international, que nous avons cherché à protéger en édifiant des institutions mondiales. L'Albanie réaffirme son plein appui au travail objectif, impartial et professionnel des équipes du Secrétariat technique de l'OIAC.

Le régime d'Al-Assad a employé à plusieurs reprises des armes chimiques contre son propre peuple, en violation flagrante des obligations internationales et du droit international humanitaire. Ce sont des faits confirmés par l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, qui a attribué au moins quatre attaques à l'arme chimique distinctes au régime d'Al-Assad. L'impunité pour les auteurs de tels crimes n'est pas envisageable. Nous devons aux victimes et à leurs familles de rendre la justice, notamment en engageant la responsabilité des coupables et en veillant au versement de réparations. Nous le devons au peuple syrien, mais nous le devons aussi plus largement à toute l'humanité.

Dans ce contexte, nous félicitons la Mission d'établissement des faits et l'Équipe d'enquête et d'identification des activités qu'elles mènent actuellement afin d'identifier tous les auteurs et la chaîne de commandement pour ce qui concerne l'emploi d'agents chimiques comme armes contre des civils en Syrie. Nous attendons avec intérêt la publication des rapports sur l'attribution des responsabilités pour les attaques à l'arme chimique contre les citoyens de Douma en avril 2018 et de Marea en septembre 2015. Par ailleurs, nous attendons avec tout autant d'intérêt le rapport sur la neuvième série d'inspections effectuées par le Secrétariat technique dans les installations de Barzé et de Jamraya en septembre.

Il est regrettable que certains des États qui siègent au Conseil tentent de minimiser les conséquences de l'emploi d'armes chimiques, voire, pire, prétendent que ce type d'armes n'a jamais été utilisé, dans le but de blanchir l'image des responsables afin de servir leurs propres intérêts politiques étroits. En agissant de la sorte, ils ne font que banaliser le recours à des armes chimiques et, partant, sapent gravement le droit international et la crédibilité des institutions internationales, dont le Conseil.

En dépit de toutes ces tentatives, l'Albanie ne se lassera jamais de condamner dans les termes les plus forts tout emploi d'armes chimiques par des acteurs étatiques ou non étatiques. Nous ne cesserons jamais d'appeler à l'application du principe de responsabilité pour les auteurs et à la justice pour les victimes. C'est le moins que nous puissions faire pour soutenir le peuple syrien, qui continue de souffrir après toutes ces années.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé de ce matin.

En 2013, le Conseil a adopté la résolution 2118 (2013). Il l'a fait au lendemain de l'attaque à l'arme chimique perpétrée dans la Ghouta, qui a tué et blessé plus d'un millier de civils syriens dans les circonstances les plus atroces. Je tiens à souligner deux décisions clés reflétées dans la résolution 2118 (2013) : premièrement, la Syrie doit s'abstenir d'employer, de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir, de stocker et de détenir des armes chimiques ; et, deuxièmement, la Syrie coopérera pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Organisation des Nations Unies en acceptant le personnel désigné par l'une ou l'autre de ces organisations, en donnant à ce personnel un accès immédiat et sans entrave à tous sites et le droit de les inspecter dans l'exercice de ses fonctions. La résolution reflète également la ferme conviction du Conseil que les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie doivent répondre de leurs actes.

Malgré le travail de l'OIAC avec la Syrie pour détruire tous les stocks d'armes chimiques déclarés, nous avons assisté, depuis 2013, à huit attaques à l'arme chimique attribuées par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC aux autorités syriennes. D'autres attaques font toujours l'objet d'une enquête de l'OIAC, et de nombreuses autres ont été signalées.

Au cours de la même période, les problèmes liés aux déclarations de la Syrie à l'OIAC sont passés de cinq à 20. Il ne s'agit pas de simples problèmes techniques, comme le prétend la Syrie. Ces questions sont réellement préoccupantes, qu'il s'agisse d'installations de fabrication d'armes chimiques non ou incorrectement déclarées, de munitions chimiques ou d'agents de guerre chimique non répertoriés. Elles constituent le cœur de la question à laquelle le Conseil doit répondre, à savoir si la Syrie continue d'employer, de mettre au point ou de détenir des armes chimiques.

Malheureusement, la réaction de la Syrie a été de réduire à néant ou presque sa coopération avec l'OIAC. La Syrie soumet sa coopération avec l'Équipe d'évaluation des déclarations à des conditions en dictant sa composition, au mépris de la résolution 2118 (2013). Il est extrêmement préoccupant que la dernière série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations remonte à février 2021, malgré les efforts déployés par le Secrétariat pour faire progresser ce point de l'ordre du jour. Nous constatons que la Syrie applique la même logique de non-coopération en ce qui concerne la proposition de réunion entre le Directeur général Arias et le Ministre des affaires étrangères Mekdad. Dans le même temps, la Syrie, de concert avec la Russie, s'efforce activement de saper l'autorité et l'indépendance de l'OIAC, afin de dissimuler la culpabilité de la Syrie.

Soyons donc clairs : le Conseil doit faire respecter ses décisions consacrées par la résolution 2118 (2013) en obligeant la Syrie à se conformer aux obligations qui lui incombent au titre de cette résolution et de la Convention sur les armes chimiques. La Syrie doit sans délai engager un dialogue sérieux et constructif avec le Secrétariat technique pour résoudre les 20 questions en suspens liées à sa déclaration initiale. Le Conseil doit défendre la norme internationale contre l'emploi d'armes chimiques, notamment en appuyant fermement et sans équivoque l'OIAC dans l'accomplissement de sa mission.

Ce sont les actions de la Syrie, et non ses paroles, qui importent pour clore ce dossier. Seule la collaboration sincère de la Syrie avec l'OIAC permettra à cette dernière de donner l'assurance crédible et vérifiable que le programme d'armes chimiques syrien appartient définitivement au passé. En attendant, le Conseil de sécurité ne peut se contenter de hausser les épaules ; le Conseil doit tenir des débats réguliers pour montrer à la Syrie que son manque de coopération ne restera pas sans réponse, et qu'il ne peut y avoir d'impunité pour ceux qui ont recours à ces armes illégales et odieuses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration conjointe au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Gabon et mon pays, le Ghana.

Nous remercions la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé, et nous saluons la participation à la présente séance des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la République de Türkiye.

Nous saluons le 109^e rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la présentation du 107^e rapport mensuel de l'autorité nationale syrienne sur le programme d'armes chimiques du pays. Cependant, nous restons préoccupés par le fait que les parties prenantes n'ont pas fait de progrès tangibles dans leur démarche visant à régler entièrement la question conformément à la Convention sur les armes chimiques. Cela remet en question le bien-fondé de la fréquence à laquelle le Conseil se réunit sur le dossier des armes chimiques en Syrie, alors qu'il n'y a guère de progrès, voire pas du tout, sur la question. Nous nous joignons aux autres membres du Conseil pour demander que le statu quo soit réexaminé pour nous permettre de focaliser notre attention et nos ressources sur les autres difficultés auxquelles est confrontée la population syrienne.

Tout en réaffirmant notre appui à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, nous constatons avec regret qu'il subsiste des divergences importantes entre les positions de l'OIAC et celles des autorités syriennes concernant les lacunes, incohérences et disparités qui subsistent quant à la destruction des armes chimiques du pays. Il convient de répéter qu'outre le fait qu'il constitue une violation claire et flagrante du droit international, l'emploi d'armes chimiques met gravement en danger la santé des civils et constitue une menace grave contre la paix et la sécurité internationales. À cet égard, si la communauté internationale ne parvient pas à détruire entièrement et de manière vérifiable l'intégralité des armes chimiques de la République arabe syrienne, elle créera un mauvais précédent en ce qui concerne la fabrication et l'emploi d'armes chimiques. En outre, la communauté internationale doit assumer la responsabilité de clore définitivement ce dossier afin de contribuer à réduire la probabilité d'une fabrication et d'un emploi

éventuel d'armes chimiques en tout lieu, par quiconque et en quelque circonstance que ce soit, notamment par des éléments incontrôlés.

Sur une note positive, nous pensons que la reprise du dialogue entre les responsables de la République arabe syrienne et de l'OIAC constitue un pas dans la bonne direction, et nous nous en félicitons. Nous estimons que cette coopération entre l'autorité nationale syrienne et le Secrétariat technique de l'OIAC facilitera et réglera définitivement toutes les questions en suspens, notamment l'organisation de la vingt-cinquième série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous invitons donc les deux parties à décider rapidement des modalités de convocation de la réunion de haut niveau en personne entre le Ministre syrien des affaires étrangères et le Directeur général de l'OIAC, afin d'insuffler l'élan nécessaire aux efforts en faveur d'une résolution satisfaisante de toutes les questions en suspens.

Pour finir, nous appelons à une plus grande coopération entre le Secrétariat de l'OIAC et les autorités de la République arabe syrienne pour réaliser des progrès tangibles sur cette question.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant du Brésil a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Leite Novaes (Brésil) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je m'excuse de prendre à nouveau la parole. Je voudrais simplement demander au représentant de l'Albanie de s'abstenir de faire des suppositions quant à qui est ou non l'allié du Brésil. Notre position en ce qui concerne le fait de revoir la fréquence des séances sur ce point de l'ordre du jour n'a rien à voir avec de quelconques alliances, mais avec l'efficacité du travail du Conseil de sécurité, comme le reconnaît la majorité des membres du Conseil aujourd'hui, à savoir la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine, les Émirats arabes unis et les trois membres africains, le Gabon, le Ghana et le Kenya, comme vient de le dire le Président du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Albanie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Stastoli (Albanie) (*parle en anglais*) : Je suis navré de constater que le représentant du Brésil ne semble pas avoir très bien compris ce que j'ai dit. Je peux le répéter, mais je l'ai également indiqué dans

ma déclaration électronique, où nous affirmons très clairement que nous constatons une absence totale de progrès dans l'application de l'interdiction de l'emploi des armes chimiques, et la manière dont cette absence de progrès est cautionnée prend souvent la forme d'un appel à réduire le nombre de séances du Conseil de sécurité consacrées à ce sujet. Cela n'a rien à voir avec ce que mon collègue du Brésil vient de dire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Gabon, de ses efforts durant la présidence de son pays du Conseil le mois dernier.

Ma délégation s'associe aux membres qui ont exprimé leur surprise quant au fait que le Conseil examine cette question deux fois en l'espace de moins de deux semaines, en l'absence de toute évolution pertinente, ce qui revient à gaspiller le temps et les ressources de l'Organisation. Pourquoi quelques pays insistent-ils pour faire fi des appels de la majorité des membres du Conseil à rationaliser le temps et les ressources de cet organe ? N'aurait-il pas été plus utile d'organiser une séance sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis et l'Union européenne au peuple syrien ? Une telle séance aurait pu mettre en lumière les conséquences inhumaines de ces mesures, qui ont des effets dévastateurs sur la vie quotidienne des Syriens et font qu'ils ne peuvent pas subvenir à leurs besoins fondamentaux. Ne devons-nous pas amener ces pays à répondre de leurs crimes contre le peuple syrien depuis 2011 ?

Les pays occidentaux continuent d'insister pour que le Conseil tienne ces débats, uniquement pour répéter les mêmes accusations contre la Syrie, ce qui est irresponsable, inacceptable et incompatible avec leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales. Leurs fausses accusations contre la Syrie n'ont aucun fondement juridique ou factuel, et doivent être entièrement rejetées. Elles s'inscrivent tout simplement dans le cadre des campagnes politiques hostiles que ces pays mènent contre mon pays depuis 2011, comme je l'ai dit, dans le but de saper la sécurité et la stabilité en Syrie et de détruire ses capacités.

Ma délégation déplore la politisation généralisée des travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui en est arrivée au point de permettre une distorsion fondamentale des dispositions de la Convention sur les armes chimiques. Dans ce contexte, nous réaffirmons la position de la République arabe syrienne sur l'illégalité de la création de la prétendue Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, et notre refus total de la reconnaître, ainsi que ses méthodes de travail erronées et non professionnelles, qui conduisent tout naturellement à des conclusions non valables. Depuis qu'elle a adhéré volontairement à la Convention, la République arabe syrienne s'est acquittée de ses obligations, et ce, avant même que cet instrument s'applique officiellement à elle, et a coopéré en toute transparence et ouverture avec l'OIAC pour détruire tous ses stocks d'armes chimiques et leurs installations de fabrication. Dans ce contexte, je voudrais mettre en exergue certains aspects de la coopération entre l'autorité nationale syrienne et le Secrétariat technique de l'OIAC.

Premièrement, l'autorité nationale syrienne a continué de soumettre dans les délais ses rapports mensuels au Secrétariat technique sur les activités liées à la destruction des armes chimiques et de leurs installations de fabrication, le cent septième rapport mensuel étant le dernier en date.

Deuxièmement, l'autorité nationale syrienne a accepté de continuer à proroger l'Accord tripartite conclu entre l'autorité, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'OIAC, afin de faciliter les travaux de l'organisation en Syrie. La dernière prorogation de cet accord était pour une durée de six mois, et expire à la fin de l'année.

Troisièmement, l'autorité nationale syrienne a facilité neuf séries d'inspections au Centre syrien d'études et de recherches scientifiques. Le dernier rapport sur la huitième série a confirmé qu'il n'y avait aucune activité interdite au titre de la Convention. Par ailleurs, ce rapport a salué l'excellente coopération de la Syrie et les facilités qu'elle avait accordées à l'Équipe d'inspection au cours de cette série d'inspections.

Quatrièmement, au cours des neuf dernières années, l'autorité nationale syrienne a accordé plus de 500 visas d'entrée au personnel du Secrétariat technique de l'OIAC, y compris à toutes ses équipes travaillant en Syrie. Elle a facilité 24 séries de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations et a accueilli favorablement l'organisation de la vingt-cinquième

série de consultations. Elle a également approuvé toutes les options proposées par le Secrétariat technique pour faciliter la tenue de cette série, tout en maintenant sa position de principe concernant les réserves que nous avons au sujet de la participation d'un expert qui n'a pas fait preuve de professionnalisme. L'autorité nationale syrienne a demandé à plusieurs reprises au Secrétariat technique de ne pas perturber les travaux importants de l'Équipe d'évaluation des déclarations et de ne pas la prendre en otage en raison de la non-délivrance d'un visa d'entrée à un expert dont le comportement nous inspire des réserves. L'OIAC a beaucoup d'autres d'experts qu'elle peut déployer.

Cinquièmement, le chef de l'autorité nationale syrienne a tenu deux séries de consultations de haut niveau avec le Directeur général de l'OIAC, et des efforts de coordination sont en cours pour organiser une autre réunion de haut niveau, selon un ordre du jour qui sera adopté d'un commun accord par les deux parties. Nous attendons avec intérêt la tenue de ces consultations de haut-niveau dès que possible.

Sixièmement, l'autorité nationale syrienne a consacré beaucoup de temps et d'efforts à examiner et à discuter de certaines questions avec le Secrétariat technique. Malheureusement, le Secrétariat technique continue d'insister en disant que ces questions restent en suspens. Étant donné que les discussions sur ces questions sont toujours en cours et qu'aucune conclusion définitive n'a encore été tirée, il est répréhensible que certains continuent de porter des accusations contre la Syrie. Tous les aspects de la coopération entre la Syrie et le Secrétariat technique de l'OIAC que j'ai évoqués doivent être reconnus. La poursuite de cette coopération, en toute bonne foi, prouve le comportement responsable de la Syrie en tant que pays qui s'acquitte de ses obligations et qui n'a rien à cacher. Quant à l'ingratitude, au scepticisme et au déni de certains pays, qui agissent à des fins politiques bien connues, ils ne méritent que d'être dénoncés et condamnés.

Avant de conclure mon intervention, je voudrais formuler les observations suivantes. Les États-Unis d'Amérique et leurs alliés occidentaux pensent qu'en proférant encore et toujours les mêmes accusations et les mêmes mensonges contre la Syrie, on finira par les croire. Je tiens à leur dire qu'ils ne dissimuleront pas la vérité par leurs déclarations trompeuses et leurs politiques déclarées consistant à exercer une pression et un chantage sur le Secrétariat technique de l'OIAC et les États Membres.

Par exemple, je tiens à souligner que les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont fait obstacle au déploiement de la Mission d'établissement des faits à Douma en 2018 afin de pouvoir attaquer conjointement et injustement la Syrie. Ils viennent au Conseil et font des déclarations pour tenter de nous convaincre qu'ils ne s'ingèrent pas dans les travaux de l'OIAC. Il existe de nombreux autres exemples de ce type de comportement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Keçeli (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé, et à saluer l'impartialité, l'indépendance et le professionnalisme du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Je tiens également à souligner que la Türkiye, pays voisin de la Syrie, est convaincue de l'importance et de la nécessité de ces séances mensuelles. Chaque mois, le Conseil de sécurité consacre des journées entières à des débats publics sur des sujets pour lesquels son mandat est contestable. Pays voisin de la Syrie, la Türkiye estime donc que le Conseil peut consacrer environ 80 minutes par mois à l'examen d'un sujet directement lié au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a été dit qu'il n'y a pas de progrès dans ce dossier. Cette absence de tout progrès devrait peut-être nous inciter à augmenter, et non à diminuer, le nombre de séances régulières.

Le précédent rapport du Directeur général de l'OIAC (voir S/2022/727, annexe) montre que les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes du régime syrien persistent. Les lacunes, incohérences et disparités recensées dans la déclaration relative aux armes chimiques présentée par le régime d'Al-Assad n'ont pas été réglées. Par conséquent, l'OIAC ne peut pas considérer la déclaration comme exacte ou complète. Le régime fait obstacle aux travaux de l'Équipe d'enquête et d'identification en refusant de délivrer les visas nécessaires.

En outre, le Secrétariat technique de l'OIAC attend toujours une réponse à ses requêtes concernant les installations de fabrication d'armes chimiques du régime et les cylindres de chlore utilisés durant l'attaque survenue à Douma en 2018. Nous appelons le régime syrien à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC et à fournir les informations nécessaires, comme l'y oblige la Convention sur les armes chimiques.

Les enquêtes menées actuellement par la Mission d'établissement des faits et l'Équipe d'enquête et d'identification sont importantes pour faire toute la lumière sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous attendons avec intérêt la conclusion des enquêtes en cours, en particulier le prochain rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification sur l'attaque commise à Douma en 2018.

Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie répondent de leurs actes. Il est également impératif de mettre fin à l'impunité pour honorer les centaines de vies innocentes fauchées par les attaques à l'arme chimique commises durant le conflit en Syrie. Une réconciliation politique véritable dans le pays ne sera possible que par la justice et l'application du principe de responsabilité. Nous ne pouvons pas changer le passé, mais nous avons le pouvoir de changer le cours des choses pour le peuple syrien. Nous ne pouvons pas détourner le regard maintenant, et nous devons continuer à organiser des séances mensuelles sur ce dossier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Jalil Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Ghana de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je félicite également le Gabon d'avoir mené à bien sa présidence en octobre.

Une fois de plus, l'Iran condamne avec force l'emploi d'armes chimiques, qui constitue une violation flagrante du droit international quels qu'en soient le lieu, les auteurs et les circonstances. Et nous soulignons une fois encore que toute enquête sur l'emploi d'armes chimiques doit être impartiale, professionnelle, crédible et objective, et doit respecter pleinement les exigences et les procédures de la Convention sur les armes chimiques.

Il est tout aussi indispensable que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) soit en mesure de s'acquitter de ses fonctions de manière impartiale, professionnelle et objective afin d'établir les faits et de formuler des conclusions fondées sur des éléments factuels. Nous demandons à nouveau que la Convention sur les armes chimiques soit appliquée intégralement, effectivement et sans discrimination. Nous estimons que le fait de politiser l'application de la Convention et

de se servir de l'OIAC à des fins politiques met en péril la crédibilité de l'OIAC comme celle de la Convention.

La Syrie a volontairement adhéré à la Convention en 2013 et démantelé son arsenal d'armes, ainsi que les installations utilisées pour fabriquer ces armes. Tout en encourageant le dialogue et la concertation entre les parties, nous pensons que la collaboration de la République arabe syrienne avec l'OIAC doit être reconnue. Nous félicitons également la République arabe syrienne de fournir des rapports mensuels au Directeur général de l'OIAC, détaillant les activités liées à la destruction de ses armes chimiques et installations de fabrication d'armes chimiques qui se déroulent sur son territoire.

Une réunion de haut niveau entre le Ministre syrien des affaires étrangères et le Directeur général de l'OIAC, que nous espérons voir se tenir, est susceptible de permettre aux parties de régler les questions en suspens. L'autorité nationale syrienne a demandé au Secrétariat technique que les deux parties tiennent une réunion de coordination à Beyrouth afin de convenir de l'ordre du jour de cette réunion de haut niveau ; le Secrétariat technique a répondu à cette demande le 3 octobre.

La précédente séance du Conseil sur le dossier chimique syrien a eu lieu le 25 octobre (voir S/PV.9164), et nous nous réunissons aujourd'hui pour discuter de la même question pour la deuxième fois en moins de deux semaines, période au cours de laquelle la situation n'a pas évolué. Par conséquent, il est clair que le débat d'aujourd'hui n'a pas d'autre but que de porter les mêmes accusations contre la République arabe syrienne. Nous partageons l'avis selon lequel l'organisation de séances mensuelles sur cette question est coûteuse, non seulement en ressources pour l'ONU, mais aussi en temps pour le Conseil de sécurité.

En outre, alors que la République arabe syrienne a satisfait aux exigences de la Convention et continue de coopérer de manière constructive avec l'OIAC, le fait de traiter ce dossier de manière politique et en appliquant deux poids, deux mesures ne fera que détourner les discussions de leur caractère technique. Nous sommes pour que les discussions sur le volet technique de cette question se déroulent dans le cadre de l'OIAC, afin d'encourager un dialogue constructif entre la Syrie et l'OIAC et de régler les questions en suspens.

La séance est levée à 11 h 20.